Crolles - Conseil Municipal du 12 février 2010

Aperçu sur la qualité des débats :

analyse de quelques morceaux choisis entendus au conseil municipal du 12 février 2010

Les « *citations*» sont pour partie issues de mes notes en séance et pour partie de mémoire (le lendemain). J'ai parfois reformulé dans un but de concision, mais je pense être fidèle aux propos tenus.

A propos du « bio à la cantine » (que penser du rythme de mise en place ? que penser de la méthode ?) : à l'ouverture de la séance, les adjointes chargées l'une du secteur scolaire, l'autre de l'agriculture et du développement durable, répondent à l'article de Crolles Écologie paru dans le journal municipal une dizaine de jours auparavant.

La réponse est structurée de manière à faire un tour du sujet aussi complet que possible dans un temps raisonnable : ressenti personnel vis-à-vis de l'article (« déçue, étonnée »), objectifs poursuivis (« on veut du bio et du local (...) On n'a pas de % de bio affiché comme objectif»), contraintes et difficultés à surmonter (en particulier : trouver des producteurs bio locaux), état d'avancement (« on le fait sans frime, mais on le fait »), perspectives d'avenir.

L'intervention a été préparée, et on voit bien que la préparation permet d'avoir un discours synthétique sur le fond et de qualité dans la forme.

L'échange (intervention des adjointes, de VG, du maire) met en évidence trois sujets qui seraient à approfondir pour progresser sur le dossier : quels sont les exemples de commune qui progressent plus vite et comment font-elles ? Comment dire qu'un produit est « local » (quel périmètre géographique) ? Comment articuler les interventions sur l'offre (soutien aux filières locales de production) et sur la demande (soutien au bio dans la restauration collective) ?

Bien sûr, nous n'étions pas en situation d'approfondir en séance ces sujets. Mais le fait qu'ils « sortent » de la discussion est déjà un signe que celle-ci n'a pas été stérile.

L'idée de poursuivre en séance un débat initié via le journal municipal me semble une excellente initiative qui permet d'éviter les discours juxtaposés (ce qui est le degré zéro du débat).

Le point « bio sur la cantine » n'était pas à l'ordre du jour. Cette lacune pourrait ne pas être gênante. Il est courant dans de nombreuses réunions que les participants qui le souhaitent puissent exprimer une attente, une remarque, un point de vue ... avant l'entame de l'ordre du jour prévu. Par exemple, dans les Comités d'Entreprise, il n'est pas rare que les représentants du personnel ou la direction ouvrent la séance avec des déclarations préalables.

Ce qui pose problème ici, de mon point de vue, c'est d'abord le **manque d'équité**, tous les conseillers n'étant pas en situation de prendre ainsi la parole en début de séance en dehors de l'ordre du jour. Le dysfonctionnement est d'autant plus flagrant que la question de l'ordre du jour, avec la possibilité ou non pour les conseillers de proposer un point à l'ordre du jour, a été explicitement débattue en début de mandat à l'occasion du vote du règlement intérieur. Le maire avait alors rappelé que l'ordre du jour est une de ses prérogatives.

Le deuxième problème est celui du déséquilibre entre celui qui intervient de manière préparée (car il a su suffisamment tôt que le point serait abordé) et ceux qui doivent improviser une réponse sur un dossier peu ou pas maîtrisé.

Dans le cas présent, VG a une bonne connaissance du sujet, d'autant plus qu'il est l'auteur de l'article, ce qui n'enlève pas cependant l'effet de surprise. De plus, les autres conseillers n'étant pas préparés à aborder ce sujet, on peut penser qu'ils le connaissent moins bien. En conséquence, ce qui devrait être, au moins potentiellement, un échange au sein d'une assemblée est restreint à **un dialogue entre deux sachants**.

VG : « il est regrettable que le point n'ait pas été mis à l'ordre du jour (...) ce qui m'aurait permis de bien me préparer, même si je connais effectivement l'article pour en être l'auteur »

Réponse du maire (FB) : « oui, mais (pour le journal municipal) nous découvrons votre article sans préavis et sans possibilité de réagir ». La réponse porte sur un thème similaire (délai de prévenance) que l'intervention initiale, mais les deux contextes sont contraires : dans le cas du bio, il y a écart au règlement intérieur ; dans le cas du journal municipal, il y a application de la règle.

Le procédé ici est celui de l'analogie (mais *comparaison n'est pas raison*). L'analogie manipulatoire consiste à **se placer sur un terrain similaire en occultant les différences**.

Autre procédé esquissé ici : le recentrage égocentrique (moi aussi je souffre de l'absence de prévenance ...).

Conclusion du maire – après l'échange : « Il valait mieux répondre ici plutôt que par écrit dans le journal ». Dont acte, sachant que l'alternative (répondre ici ou bien répondre dans le journal) n'a jusqu'à présent pas été posée. C'est bien un mot de conclusion / ouverture où le locuteur dépasse le sujet initial.

A propos du débat d'orientations budgétaires

FO déplore le manque de perspectives pluri-annuelles.

Réponse FB: « je le prend comme une préconisation pour le débat budgétaire (...) la meilleure solution serait de passer en mode Autorisation de Programme / Crédit de Paiement, ce que j'ai demandé ». Le maire **prend acte** de ce qui a été dit - ce qui confirme qu'il y a eu **écoute** - en indiquant comment il va ou pourrait y donner suite - ce qui confirme qu'il y a eu **appropriation**, au moins en partie, du message.

FC, 1^{ère} adjointe aux finances, indique ce qui a déjà été fait en matière d'information pluriannuelle, apportant ainsi une pierre (**réponse constructive**) au sujet « comment renforcer la gestion pluri-annuelle ».

VG: « le potentiel fiscal de la commune n'est pas atteint »

Réponse d'un conseiller : « j'entend que vous voulez augmenter les impôts ». Il y a ici **déformation du propos**, avec confusion entre une <u>possibilité par déduction</u> (conséquence logique de ce qu'a dit VG – mais ce n'est pas non plus exactement ce qu'il a dit : le potentiel fiscal n'étant pas atteint, il serait possible si nous le décidions d'augmenter les impôts) et une <u>intention</u> ou une proposition (j'ai envie ou je propose d'augmenter les impôts).

VG: « Si nous avions des objectifs et des projets pluri-annuels, nous serions en mesure de fixer des priorités et de faire des arbitrages. <u>Par exemple</u>, on verrait alors qu'il vaut mieux reporter de quelques années le chantier de la rue de la Bouverie ».

Deux réponses :

- «Les habitants, notamment ceux qui font du vélo, attendent que l'on fassent ce chantier (...)
- Alors, il faudrait savoir, une fois vous êtes pour les pistes cyclables et ensuite vous êtes contre ».

Ce sont deux **réponses à côté** du propos. Il y a **focalisation sur un élément mineur**, qui plus est en déformant le sens initial de cet élément. Les réponses ne traitent que l'exemple comme si celui-ci constituait le cœur du propos, alors même que l'exemple n'a de sens ici qu'à titre d'exemple, et que le cœur du propos est la question des priorités, des choix ... bref, de ce qui est dit par le locuteur comme devant être au cœur des « orientations budgétaires ».

Les réponses sont d'autant plus « à coté » que, connaissant le locuteur VG, on sait que le chantier de la rue de la Bouverie l'intéresse et que l'abandonner lui coûterait. Donc cet exemple a été probablement choisi (attention : j'interprète l'intention du locuteur) sans doute pour enfoncer le clou sur l'importance de faire des choix, des arbitrages, y compris sur des sujets intrinsèquement cohérents avec la politique générale que l'on poursuit.

A propos de la délibération pour deux associations en faveur des sinistrés d'Haïti :

FO: « pour la bonne règle, je trouve qu'il n'est pas correct d'annoncer dans le Journal Municipal de février une décision qui n'est pas encore prise » (cf l'édito du Maire où il est écrit « les élus ont décidé ... »).

Réponses du maire :

« *Vous pouvez votez contre* » : exact, mais c'est une réponse à coté. Cette réponse est une bonne application du procédé qui consiste à énoncer une évidence de manière à faire l'unanimité avec soi. Permet de gagner du temps. Procédé que l'on peut qualifier « de bonne guerre », mais qu'il faut savoir repérer.

« J'avais annoncé au précédant conseil municipal que la municipalité ferait des propositions » : Rappel historique, factuel. Aurait permis de conclure correctement ainsi (je rejoue l'échange) : « l'édito est imprécis, je voulait dire que <u>la municipalité</u> a décidé ... vous signalez une erreur de détail ... vous savez bien – avec votre propre chronique politique - qu'il est difficile d'éviter les imprécisions dès lors que l'on a de fortes contraintes en nombre de caractères ».

« Personne n'a été pris en traître » : Exact, mais à côté. Personne n'a été accusé de prendre quelqu'un en traître ou par surprise dans cette affaire. Le procédé esquissé ici (seulement esquissé ...) est celui qui consiste à suggérer que l'on est accusé de quelque chose (ici : prendre le conseil municipal « en traître », mot fort, porteur d'émotion), se défendre de cette accusation fictive, de manière à générer l'idée que le locuteur est coupable de dénonciation calomnieuse.

L'enchaînement « rappel factuel – propos à côté » est redoutable au plan rhétorique car l'auditoire prend confiance quand il entend le propos factuel et risque de baisser sa vigilance sur l'enchaînement et la 2^{ème} partie de la réponse.

« C'est un commentaire de petit comptable » : dérive vers des propos à connotation péjorative, condescendante ou méprisante. Procédé bien connu consistant à caractériser le locuteur plutôt qu'à répondre à ce qu'il énonce. Réponse très contrôlée de manière à ne pas franchir la ligne rouge de l'insulte. Abus de pouvoir caractérisé car le locuteur n'est en situation ni de relever le compliment, ni de poursuivre de manière symétrique un échange aimable de noms d'oiseaux.

En conclusion (provisoire)

Je résume ainsi un débat « de qualité » dans une instance délibérante ou consultative : c'est un réel échange (ce qui suppose écoute et réponse aux propos tenus) avec du fond (des données, des arguments). Idéalement, un débat est constructif en ce sens qu'il contribue à construire une compréhension commune d'une situation ou un consensus sur une action.

Le conseil municipal étant une assemblée humaine, les paroles et comportements à vocation sociale (créer du lien et de la cohésion entre les participants, favoriser une atmosphère conviviale, séduire, agresser, gratifier, valoriser, exprimer ses émotions, manifester son empathie ou son aversion etc) devraient, en toute rigueur, s'insérer harmonieusement dans les débats délibérants, sans interférer sur le fond.

Vous pouvez voir dans cette assertion un idéal naïf. Je vous propose plutôt d'en faire un sage principe méthodologique qui ne demande qu'à être travaillé.

Francis Odier, 28 février 2010